

# POLITIQUE D'INCLUSION ET ANTI-DISCRIMINATION DE YOUNG LIVING (PIA)

pour les membres et les acheteurs de comptes professionnels

Young Living est fière de défendre sa Politique d'inclusion et anti-discrimination (PIA), telle que décrite ici. La PIA s'applique aux acheteurs de comptes membres et aux acheteurs de comptes professionnels, tels que définis dans les Politiques et Procédures (P&P) de Young Living. Young Living ne cherche pas à enfreindre la liberté d'expression, les opinions personnelles ou les croyances religieuses sincères de ses membres et acheteurs de comptes professionnels. Young Living apprécie et célèbre la diversité de ses millions de membres et acheteurs professionnels du monde entier. Young Living reconnaît également que ses membres et ses acheteurs professionnels sont des distributeurs indépendants et ne sont donc pas soumis aux mêmes normes que celles qui sont attendues des employés.

Dans le même temps, il est essentiel pour la marque et l'activité de Young Living que les membres et les acheteurs professionnels de tous horizons se sentent à l'aise d'utiliser nos produits et de créer leurs entreprises avec nous. Cela concerne en particulier les individus et les familles qui sont également membres de groupes minoritaires qui ont été historiquement victimes d'exclusion, de discrimination ou de violence. L'engagement de Young Living en faveur de l'inclusion et de la lutte contre la discrimination ne se limite pas à la simple condamnation du racisme ou d'autres actes manifestes de discrimination. Au contraire, Young Living attend d'elle-même, de ses membres, de ses acheteurs de comptes professionnels et de tous les participants de la famille Young Living qu'ils s'efforcent de créer un environnement qui soit non seulement tolérant, mais aussi accueillant pour les personnes de toutes origines. Les membres et les acheteurs de comptes professionnels doivent être conscients que même si personne au sein de leur organisation Young Living n'a exprimé de préoccupations concernant l'inclusion, cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de place pour l'amélioration ou un leadership supplémentaire sur cette question au sein de cette organisation.

La présente PIA interdit strictement aux membres et aux acheteurs de comptes professionnels de s'engager dans des déclarations ou des actions publiques qui expriment, soutiennent ou encouragent la violence, la haine ou l'exclusion (telles que définies dans la présente PIA et interprétées à la seule discrétion de Young Living) contre l'âge, race, couleur, religion, orientation sexuelle, identité de genre, origine nationale, handicap physique ou mental, ascendance, statut d'ancien combattant protégé ou toute autre caractéristique spécifique décrite dans les lois anti-discrimination. Cette interdiction peut s'étendre au-delà des déclarations ou actions liées à Young Living d'un client dans la mesure où cela est nécessaire pour protéger les valeurs, la marque et les activités de Young Living et pour se conformer aux lois et règlements provinciaux et fédéraux, à la seule discrétion de Young Living. Les violations de la PIA constituent une violation substantielle de cette Convention (telle que définie dans les P&P).

Nous demandons à nos membres et acheteurs de comptes professionnels de respecter le fait que la PIA n'est pas un moyen de régler des griefs personnels ou de simples divergences d'opinion entre les acheteurs de comptes. Le fait de dénoncer un collègue client d'un compte pour une violation de la PIA simplement en raison d'un conflit ou d'un désaccord interpersonnel détourne l'attention de la gravité de l'objectif derrière la PIA. Même dans le monde polarisé d'aujourd'hui, nous demandons à nos membres et acheteurs de comptes professionnels de se rappeler que des personnes raisonnables peuvent avoir des divergences d'opinion sur de nombreux sujets. La présente PIA n'oblige aucun membre ou client de compte professionnel à changer d'avis ou leurs positions sur des sujets culturels, politiques ou religieux, mais elle exige des membres et des acheteurs de comptes professionnels qu'ils respectent les interdictions relatives à certains comportements telles que décrites dans les présentes.

Quelle qu'en soit la raison, Young Living ne tolérera aucun cas de harcèlement par un membre ou un client de compte professionnel d'un autre client par le biais de la cyberintimidation, du cyberharcèlement, de menaces de violence, d'interférences sur le lieu de travail, de divulgation de données personnelles (doxxing), etc. Les membres et les acheteurs de comptes professionnels qui se livrent à de tels comportements peuvent voir leurs comptes acheteurs chez Young Living suspendus ou résiliés, à la seule discrétion de Young Living. Les membres et les acheteurs de comptes professionnels qui craignent qu'un client d'un autre compte ait enfreint la PIA doivent signaler l'incident à Young Living pour examen plutôt que de tenter de prendre l'affaire en main.

Pour finir, Young Living rappelle à tous ses membres et acheteurs de comptes professionnels qu'il peut y avoir des déclarations ou des actions qui sont offensantes, de mauvais goût ou qui font preuve d'un mauvais jugement, même si ces déclarations ou actions ne sont pas techniquement en violation de la PIA. Young Living demande et recommande à tous ses membres et acheteurs de comptes professionnels de faire preuve de grâce, de gentillesse, de patience et de bon jugement dans leurs relations avec les autres acheteurs ou avec toute autre personne. Young Living demande à tous ses membres et acheteurs de comptes professionnels de se rappeler que d'autres membres de leurs communautés et organisations Young Living peuvent (à tort ou à raison) percevoir un client comme un ambassadeur de la marque et des valeurs Young Living, même si le membre ou le client de compte professionnel s'engage dans des déclarations ou des actions sans rapport avec son activité Young Living. En tant que tels, des paroles ou des actes peu charitables ou de nature à semer la discorde chez un membre ou un client de compte professionnel peuvent entraver le rêve de notre fondateur D. Gary Young : apporter la puissance des huiles essentielles naturelles de première qualité dans chaque foyer du monde.

## EXEMPLES

Les exemples suivants ne sont donnés qu'à titre de démonstration et n'incluent pas toutes les déclarations ou actions qui peuvent être autorisées ou interdites dans le cadre de la PIA. Certaines des déclarations suivantes sont intentionnellement offensantes et dérangeantes afin d'illustrer la portée de la PIA.

### EXEMPLE 1

- Action ou déclaration ne violant pas la PIA : « Ma foi me conduit à soutenir le mariage traditionnel. »
- Action ou déclaration en violation de la PIA : « Les personnes LGBTQ+ ne sont pas les bienvenues dans mon équipe Young Living. »

### EXEMPLE 2

- Action ou déclaration ne violant pas la PIA : « Je ne soutiens ni n'approuve le mouvement Black Lives Matter. »
- Action ou déclaration en violation de la PIA : « Je pense que les Noirs ont engendré tous ces problèmes. »

### EXEMPLE 3

- Action ou déclaration ne violant pas la PIA : « Je suis extrêmement préoccupé par l'immigration clandestine. »
- Action ou déclaration en violation de la PIA : « Nous devons empêcher les Mexicains d'envahir notre pays. »

## DÉFINITIONS DE LA PIA

**Tolérance zéro** : Dans le cadre d'une politique de tolérance zéro, une fois que Young Living a terminé son examen de l'incident et a conclu que la PIA a été enfreinte, Young Living avisera immédiatement le client du compte que les P&P ont été enfreintes et que Young Living suspend le compte du membre ou du client de compte professionnel pour une période de trente jours (également appelée période de remède) une fois qu'elle aura terminé l'examen de l'incident. Cette période de suspension est présumée conduire automatiquement à la résiliation permanente du compte du client, à la seule discrétion de Young Living. Young Living se réserve le droit de ne pas tenir compte de la période de suspension et de mettre fin immédiatement au compte du client. Pendant la période de suspension (le cas échéant), le client en infraction peut (à la seule discrétion de Young Living) avoir la possibilité de faire appel de la décision auprès de Young Living afin d'éviter la résiliation. En plus de la possibilité de résiliation, Young Living se réserve également le droit d'appliquer à la place, ou en plus, d'autres sanctions, y compris mais sans s'y limiter, des réductions ou des suppressions de commissions sur les chèques de paie pour des périodes de paiement spécifiques, l'obligation de suivre une formation sur la diversité/sensibilité, etc. Young Living se réserve le droit de résilier tout compte qui, à la seule discrétion de Young Living, ne respecte pas les conditions que Young Living a imposées pour la période de remède.

**Violence** : Menace ou violence physique réelle, ainsi que harcèlement verbal ou numérique continu.

**Haine** : Déclarations intentionnelles et malveillantes qui rabaisent ou stéréotypent d'autres individus ou groupes sur la base de caractéristiques légalement protégées (telles que décrites dans la PIA).

**Exclusion** : Interdire ou décourager un membre ou un client de compte professionnel de participer aux mêmes activités (ou dans la même mesure) que d'autres acheteurs de comptes dans une organisation simplement en raison de la ou des caractéristiques légalement protégées du client de compte (comme décrit dans la PIA).